

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU  
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail \* Démocratie \* Paix

DECRET N° 87/053 DU 12/2/87,  
portant nomination de Monsieur MAZIKOU  
(Emile) en qualité de Directeur Administra-  
tif et du Personnel à la Caisse Nationale  
de Sécurité Sociale.-

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'ordon-  
nance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines disposi-  
tions de la constitution ;

Vu la loi n° 004/86 du 25 Février 1986, instituant le Code de la Sécurité  
Sociale en République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du Premier  
Ministre ;

Vu le décret n° 86/1172 du 10 Décembre 1986, portant nomination des  
Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 86/1173 du 10 Décembre 1986, portant organisation des  
intérim des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

D É C R È T E :

ARTICLE 1ER.- Monsieur MAZIKOU (Emile), Inspecteur de Sécurité Sociale est  
nommé Directeur Administratif et du Personnel à la Caisse Nationale de  
Sécurité Sociale.

ARTICLE 2.- Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires  
au présent décret.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 12 FÉVRIER 1987

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de la  
Sécurité Sociale et de la  
Justice, Garde des Sceaux;



Ange Edouard POUNGUI.-



Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

